

AUTO POLY RÉPAR'

EI - Yannick VERDYS
 Z.A. de Bellevue
 14 rue Antoine de Saint Exupery
 35235 Thorigné-Fouillard
 Tel : 02.90.56.86.73
 Email : autopolyrepar@gmail.com
 www.auto-poly-repar.fr
 SIRET : 53375432100032 APE : 4520A
 TVA : FR70 533 754 321



MONSIEUR DRAPEAU BERNARD
 3 ALLEE DES BRUYERES

35235 THORIGNE-FOUILLARD

Assureur	Référence Sinistre	Date Sinistre	Expert	Date Expertise	Ordre de mission				
FACTURE	Date	Entrée 27/02/2024	Immatriculation	Kilométrage	Mise en circ.	N° OR	Client	Pg	
9395	19/03/2024	Sortie 19/03/2024	DN-398-AD	305026	05/01/2015	10266	DRA01	1	
Marque	VOLKSWAGEN	V.I.N.	WVWZZZ3CZFE419754	Genre	VP	Energie	GO		
Modèle	PASSAT	Type	MINE M10VWGVPH144022	Carrosser.	BREAK	Laque			
Puissance	8	Couleur	BLEU						
Référence	Désignation	Quantité	Tva	Vétusté	Prix Unitaire	Remise	Montant HT		
M1	BOUGIE DE PRECHAUFFAGE	C 3,00	1		27,93		83,79		
RDM	Depose et Repose - Bougies de prechauffage	0,60	1		52,00		31,20		
	Recyclage déchets mécanique (0.15%)	1,00	1		0,34		0,34		
COMM	Commentaire(s) : - défaut de signal, sporadique, du capteur de position de l'arbre à cames toujours présent au passage de la valise => remplacement à prévoir								
Facturation Main d'Oeuvre NET					A CHARGE DU CLIENT			PART CLIENT	
Nb H	Tx H.	Brut	Tx H.	Net	Mnt				
Mécanique									
M1	0,60	52,00	52,00	31,20					
Pièces					84,13	Remorquage			
M.O.					31,20	Ingrédients			
Forfait						Lubrifiants			
F.D.						Autres			
Base HT					115,33	Tx. TVA	20 %	Montant TVA	23,07
					115,33			23,07	
						Accessoires			
						Options			
						Pneus			
						Dont vétustés			
						Dépannage			
						Divers			
						Pièces/MO			138,40
						Dont TVA			
						Franchise			
									138,40 €
									138,40 €

A échéance le 19 mars 2024 - Date de facturation

Mode de paiement

Virement CB Espèces Autre Chèque N°

Impression du 19/03/2024

En vertu des articles L441-3 et L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, d'une part, une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée au prorata temporis (article 3 de la loi 92 du 31/12/92); et d'autre part, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € sera due au titre des frais de recouvrement. Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom ou par carte bancaire en ma qualité de membre d'un organisme de gestion agréé par l'administration fiscale (article 371 LC de l'Annexe II du CGI). En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Concernant la vente de véhicule d'occasion, aucun paiement par chèque n'est accepté. Le règlement de véhicule d'occasion ne peut se faire que par chèque de banque (chèque établi par la banque) ou par virement. Retrouvez nos conditions générales vente pièces de rechange et réparation sur: <https://www.auto-poly-repar.fr/fr> (lien en pied de page).